



Litige entre deux associés 40/60

Par **orkalis**, le **03/12/2017** à **15:52**

Bonjour
Étant associé à 42% d'une entreprise xx qui est elle-même propriétaire de 100% des parts d'un établissement hôtelier, mon associé majoritaire ne me communique aucune information sur cet hôtel invoquant le fait que je ne suis pas associé sur cet hôtel.
1) En a-t-il le droit ?
Cet associé use de sa majorité et se croit tout permis et je souhaite me désengager en vendant mes parts. Je ne sais pas comment cela se passe et si je fais appel à un professionnel, est-ce moi qui devrai payer de mes propres économies ou bien la SARL ? La loi prévoit-elle ce cas en aidant les associés minoritaires ? Cet expert fera-t-il une revue des comptes au cas où le gérant m'aurait trompé depuis ces années ?
Et pour finir, auprès de qui puis-je dénoncer un associé qui place son fils de 20 ans en tant que gérant (il a déjà eu des soucis avec la justice qui l'empêche d'être gérant), embauche au noir la moitié du personnel qu'il ne respecte aucunement (10 heures de travail quotidien et très mal payer), vole dans la caisse tous les paiements reçus en espèces, réalise depuis des années un chiffre d'affaire important mais un bénéfice de 1000 EUR seulement car impute par des factures de travaux alors qu'il n'y a que très peu de réparations, a pu acquérir des biens immobiliers et fonciers à l'étranger et un bien en France... s'octroie un salaire qu'il se fixe à 1800 euros. Sans éléments de preuves, qui a le pouvoir d'agir et comment dois-je m'y prendre pour faire cesser cela ? Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **04/12/2017** à **11:03**

Bonjour,
Vous posez beaucoup de questions qui débouchent toutes sur l'intérêt d'entreprendre une action en justice.
Vous devez donc consulter de toute urgence un avocat d'affaire, à vos frais hélas, pour obtenir la résolution de la société, ou la vente de vos parts, et le cas échéant des indemnités pour abus de bien social, détournement d'actif, non

